



CHARTRE SUR LES CRISES URBAINES

S'ADAPTER A UN MONDE URBANISÉ

Cette chartre présente les principes directeurs pour les membres de l'Alliance Mondiale sur les Crises Urbaines (l'Alliance). Ces principes formeront les bases des engagements politiques et opérationnels, afin de renforcer l'efficacité dans la prévention, la préparation et la réponse aux crises humanitaires en milieu urbain.

D'ici à 2050, 70 % de la population mondiale vivront en zone urbaine. L'urbanisation en pleine croissance redéfinit à la fois notre réalité mondiale et notre futur. L'urbanisation recoupe les questions du changement climatique, des catastrophes naturelles, des conflits et des déplacements. Elle apporte un regard critique sur les efforts nationaux et internationaux déployés afin de prévenir les crises, conflits et catastrophes, s'y préparer et y répondre.

- Plus de 80 % du PIB mondial provient des villes. Mais les villes constituent aussi une part importante des risques mondiaux et leur vulnérabilité menace de manière significative le rendement économique national et mondial.
- La population urbaine dans les pays fragiles et à faibles revenus a augmenté de 326 % ces 40 dernières années. La pauvreté urbaine se concentre dans des établissements informels à la croissance exponentielle, situés dans des zones à risques et, pour la plupart, non planifiés.
- Les populations déplacées cherchent de plus en plus refuge en zone urbaine : environ la moitié des 38 millions de personnes déplacées en interne et plus de la moitié des 19,5 millions de réfugiés dans le monde vivent dans les villes. Les déplacements forcés voient également leur durée se prolonger : 25 ans en moyenne à l'heure actuelle.

La fréquence accrue des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme en zone urbaine nécessite d'entreprendre de nouveaux efforts pour répondre à ces risques, se préparer aux événements inévitables et atténuer l'effet des crises. L'aide humanitaire immédiate devrait être en adéquation avec les efforts consentis pour renforcer la résilience urbaine et s'appuyer sur les opportunités d'auto-récupération présentes dans les villes.

Les zones urbaines sont exposées à tout un éventail d'aléas naturels et de risques provoqués par les hommes, une réalité qui s'est imposée comme une priorité lors de récents processus et événements internationaux, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, ou la Convention cadre sur les changements climatiques. Les crises urbaines sont d'une importance capitale à l'heure de la définition et mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain (le résultat de la Conférence de l'ONU sur le logement et le développement urbain durable - Habitat III).



PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous, signataires, nous engageons à travailler ensemble pour renforcer les capacités des sociétés urbaines, notamment celles qui sont les plus vulnérables, afin qu'elles puissent se préparer aux effets des crises humanitaires, dont les déplacements forcés, des catastrophes naturelles et / ou des conflits armés, pour y faire face et s'en remettre plus rapidement.

Nous reconnaissons que les établissements urbains sont dotés de caractéristiques spécifiques qui nécessitent des approches adaptées au contexte afin d'évaluer efficacement la vulnérabilité, la réduction des risques, la préparation et la réponse aux crises.

Notre engagement est souligné par les réalités urbaines énumérées ci-dessous et trouve ses racines dans les droits humains et les principes d'égalité entre les sexes, de participation inclusive, de responsabilité envers les populations affectées, de non-discrimination et du droit à empêcher les violations de ces principes. Nous nous engageons à travailler à réduire les disparités entre les sexes, pour garantir une égalité d'accès et de conditions de succès dans la préparation aux crises, l'atténuation de leurs conséquences, et les activités de réponse et récupération.

NOUS NOUS ENGAGEONS EN OUTRE À :

- 1 **Donner priorité au leadership local et municipal dans la définition de réponses aux crises urbaines qui soient alignées sur les trajectoires de développement et assurent la participation active des personnes affectées, tout particulièrement celle des femmes, et autres acteurs urbains clés. Nous reconnaissons que la complexité des villes nécessite :**
 - Le développement des connaissances locales des gouvernements locaux et des communautés urbaines ;
 - Une approche du bas vers le haut pour mobiliser toutes les ressources et capacités locales par le biais de partenariats incluant le secteur privé, les professionnels locaux et les organisations de communautés ;
 - Le renforcement des mécanismes de gouvernance urbaine existants, de la transparence et la responsabilité, du respect de l'Etat de droit et des droits des citoyens, et la protection des plus vulnérables.
- 2 **Adopter la résilience urbaine en tant que cadre commun sur lequel aligner les droits humains, les objectifs humanitaires et de développement, ce qui nécessite :**
 - le développement des interventions sur les systèmes de prestation de services urbains existants, sur les propres mécanismes de récupération des habitants, et sur la force de l'économie urbaine, en reconnaissant le rôle clé des femmes ;
 - l'alignement immédiat des priorités de sauvetage et de protection, réduisant le nombre de personnes, de familles et de communautés nécessitant une aide humanitaire le plus rapidement possible, répondant à l'adaptation climatique et plaçant les villes et zones urbaines au cœur d'un développement urbain post-crise plus durable, inclusif et résilient ;
 - la mise en place d'approches innovantes, stratégiques, flexibles et adaptables au contexte spécifique des différentes villes.



3 Gérer le “déplacement” urbain du point de vue des droits humains, du développement et de la préoccupation humanitaire, ce qui nécessite :

- la sauvegarde des villes touchées par des déplacements dus à des conflits armés et violents, ou à des catastrophes, pour en faire des environnements accueillants, inclusifs et sûrs ;
- l'équilibre entre les besoins des réfugiés et des personnes déplacées et les besoins de la communauté d'accueil, notamment les personnes en situation de vulnérabilité chronique ou celles nécessitant une protection.

4 Développer des partenariats entre les échelons municipal, national, régional et mondial, interdisciplinaires et interprofessionnels afin de garantir l'implication des gouvernements locaux et des associations professionnelles qui pourront ainsi :

- mobiliser les ressources sociales, économiques, institutionnelles et financières pour répondre immédiatement aux besoins humanitaires en cas de crises urbaine et soutenir une résilience à long terme ;
- donner priorité au renforcement des capacités locales, régionales et nationales, notamment l'expertise des gouvernements locaux et urbains, en vue de soutenir la préparation aux crises urbaines et la réponse dans les villes à risques ;
- faciliter le développement des connaissances, l'échange d'expériences et l'apprentissage.

Nous nous engageons à plaider en faveur de ces principes et à les transformer en actions concrètes.

Nous plaiderons notamment pour leur inclusion dans le programme de réforme humanitaire, ainsi que dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou rejoindre l'Alliance, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante : gaurbancrises@gmail.com ou vous rendre sur la page : www.urbancrises.org